

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRETE N ° 02 /PRN

du 10 janvier 2023

Portant nomination d'une
Conseillère Technique du
Haut Commissaire à
l'Initiative 3N, chargée de la
Nutrition.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu la loi n° 2011-21 du 08 août 2011, déterminant la classification des emplois supérieurs de l'Etat et fixant les conditions de nomination de leurs titulaires, modifiée par la loi n°2012-023 du 17 avril 2012 ;
- Vu le décret N°2011-407/PRN du 06 septembre 2011, portant création d'un Haut Commissariat à l'initiative 3N ;
- Vu le décret n°2017-703/PRN du 14 août 2017, déterminant le traitement de base, les primes, les indemnités et autres avantages à allouer aux responsables et agents du Haut Commissariat à l'Initiative 3 N ;
- Vu le décret n°2020-939/PRN du 24 décembre 2020, portant nomination du Haut Commissaire à l'Initiative 3N ;
- Vu le décret 2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret 2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 2021-737/PRN du 09 septembre 2021, portant organisation des services de la Présidence de la République du Niger et fixant les attributions de leurs responsables ;
- Vu le décret 2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret 2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-198/PRN du 04 mars 2022, portant réorganisation du Haut Commissariat à l'Initiative 3 N ;

Sur proposition du Haut Commissaire à l'Initiative 3N.

ARRETE

Article premier : Madame DOUDOU HALIDOU Maïmouna, Docteur en Santé Publique, Spécialiste en Bio Statistique épidémiologie et Nutrition Publique, Mle 72 174/N, est nommée Conseillère Technique du Haut Commissaire à l'Initiative 3N, chargée de la Nutrition.

Article 2 : L'intéressée bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Haut Commissaire à l'Initiative 3N est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

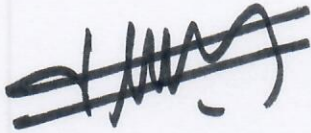
Fait à Niamey, le 10 janvier 2023

Signé : le Président de la République

MOHAMED BAZOUM

Pour ampliation

Le Directeur de Cabinet du
Président de la République



IBRAHIM SANI ABANI